



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Lundi 3 juillet à 20h

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, et le trois du mois de JUILLET, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni à la salle du Pressoir.

Secrétaire de la séance : Madame Isabelle GIL

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, Pierre-Yves PERRACHON (arrivée à 20h15), M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Florence BARCELLA, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAY, M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Carlos ESTEVES, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT, Mme Laetitia CARRACO, Mme Christiane MOUNIER.

Excusés : Mme Stéphanie THOMAS (pouvoir à Fabienne GAUTREAU),

Le quorum est atteint.

Le Maire présente Eve FAYETTE aux conseillers municipaux, qui occupe depuis peu le poste d'accueil à Bulle de Vie.

Il remercie ensuite de la présence d'une trentaine de personnes ce midi devant la mairie en guise de soutien et de solidarité aux communes victimes d'actes de violence dans le pays actuellement. Le Maire a également reçu des messages de soutien et un appel de la Commandante de la Gendarmerie de Mâcon pour prévenir les élus et leur demander de faire remonter le moindre message ou comportement dont on est victime ou témoin pouvant être de nature à provoquer des heurts ou violences.

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Isabelle GIL comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2023

Le Conseil Municipal est invité à émettre, au besoin, des remarques sur l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2023.

Le Maire a une réponse à apporter à la question de Carlos ESTEVES posée au précédent Conseil, au sujet de 2 passages piétons qui ne sont pas aux normes PMR. Le Maire est intervenu auprès des établissements Schiever car il s'agit de passages privés. Ces derniers ont répondu qu'ils prenaient en compte la demande pour réaliser les travaux dès que possible. Carlos ESTEVES remercie le Maire d'être intervenu.

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2023.

3. Compte rendu des réunions et commissions

- ✓ Commission communication, culture et vie associative du 13 juin

Brigitte GUILLAUME demande si trop de moyens de communication ne posent pas problème à terme. Le Maire répond que plus il y en a, mieux c'est pour pouvoir toucher tous les publics. Nous sommes très en retard en communication.

Concernant la distribution du bulletin, le Maire compte sur l'aide des conseillers municipaux.

- ✓ Commission bâtiments et travaux du 14 juin
- ✓ Commission économie, commerces et développement durable du 14 juin

Le Maire explique que la situation a évolué à la Maison de Pays depuis la dernière rencontre avec la famille Ogier car ils veulent faire un vrai restaurant dorénavant. Cela nécessite beaucoup de travaux et ce n'est plus le même projet qu'au début. Il faut les revoir car ils veulent louer la Maison de Pays dans son ensemble. Cela pose un certain nombre de questions comme les sous compteurs qui n'existent pas actuellement et c'est un problème car la commune ne peut qu'estimer les consommations de fluides à utilisation actuelle et connue. Il faut caler les choses comme il faut. Une commission économie sera réunie sur ce sujet dès que possible.

François COLLOVRAY demande si le projet de Monsieur CHARLES est toujours à l'ordre du jour. Il lui est répondu par l'affirmative.

- ✓ Commission d'appel d'offres du 15 juin
- ✓ Commission enfance et familles du 19 juin

Pierre-Yves PERRACHON intervient pour les nouvelles consignes de tri au restaurant scolaire pour la rentrée. Il trouve exagéré de devoir payer une prestation supplémentaire. Le Maire dit que la dépense à prévoir est de 300€ comme évoqué en commission, mais pour 250 élèves. Cela va donc coûter plus cher à La Chapelle.

Il s'agit pourtant des dispositions de la Loi EGALIM que la commune devra respecter.

- ✓ Commission voirie, urbanisme et cadre de vie le 24 juin

Guillaume BOUCHACOURT décrit un nouveau procédé mécanique de désherbage qui ne nécessite que 5 passages annuels. Ça semble satisfaisant et limiterait les moyens humains dont le commune ne dispose pas. En attente de devis.

4. Vente d'un terrain à l'euro symbolique Madame BORY

Rapporteur : Franck BARRET

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de la voirie routière, notamment son article L.141-3,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°32/2023 du Conseil Municipal du 2 mai 2023 portant déclassement d'une bande de terrain de 36m² classée initialement dans le domaine public,

Considérant que cette parcelle n'est ni affectée à un service public ou à l'usage direct du public,

Considérant l'intérêt manifesté par Madame Claudette BORY concernant l'acquisition de la bande de terrain en question,

Considérant l'évaluation du service des Domaines n°12668375 en date du 13 juin 2023,

Considérant que ladite parcelle ne présentait aucune utilité publique et ne permet pas d'envisager à terme une quelconque fonction de desserte ou de circulation.

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la cession à Madame Claudette BORY, à l'euro symbolique, d'une parcelle d'une surface de 36m² dont le plan figure en annexe.

DESIGNE Maître DELAYAT, notaire à La Chapelle de Guinchay, à l'effet de rédiger l'acte à intervenir

AUTORISE le Maire à signer tout acte utile en la matière.

5. Travaux SYDESL éclairage public vétuste (n°090220) : participation de la commune

Rapporteur : Didier PIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDESL,

Vu la demande du SYDESL en date du 13 juin 2023 visant à solliciter une participation financière de la commune dans le cadre de son projet de rénovation d'éclairage public vétuste n°090220,

Vu le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL, notamment le coût H.T. restant à la charge de la commune,

Considérant les crédits nécessaires à la participation de ce projet sont inscrits au budget primitif 2023,

Considérant que ce projet concourt à la maîtrise de la consommation d'énergie, à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre,

Considérant que le choix s'est porté sur la solution VALENTINO pour l'éclairage public du Bourg ;

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ADOPTE le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire (SYDESL) ;
- DONNE SON ACCORD à la participation financière de la commune d'un montant estimatif de 25 873,94€ H.T., sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues et révisions de prix ;
- DIT que cette contribution est inscrite au budget primitif 2023 de la commune ;

6. Approbation du contrat de mixité sociale

Rapporteur : Hervé CARREAU

Brigitte GUILLAUME demande si cela implique une révision du Plan Local d'Urbanisme. Le Maire lui répond que ce n'est pas nécessaire.

Martine CHAMPALE demande si le Maire a son mot à dire sur les différents projets. Ceux figurant au Contrat de Mixité Sociale sont déjà lancés mais pour les suivants, oui, la mairie aura son mot à dire. D'ailleurs, il informe la tenue des commissions réunies le 24 juillet sur un projet d'aménagement.

Vu l'article L. 302-8-1 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 55 de la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,
Vu la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique dite 3DS, venant pérenniser le dispositif de l'article 55 de la loi SRU en prévoyant un mécanisme de rattrapage soutenable pour les communes encore déficitaires en logements sociaux,
Vu les rencontres avec les services de la Direction Départemental des Territoires et Mâconnais Beaujolais Agglomération en vue de créer un contrat de mixité sociale et ainsi engager des moyens permettant à la commune d'atteindre ses objectifs de rattrapage de déficit en logements sociaux pour la période 2023-2026,
Vu le projet de contrat de mixité sociale (CMS) porté en annexe,
Vu la délibération n°2023-132 du Conseil Communautaire du 29 juin 2023 portant approbation du CMS avec la commune de La Chapelle de Guinchay,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le contrat de mixité sociale pour la période 2023-2026 tel que joint en annexe,
AUTORISE le Maire à le signer.

7. Projet Disney du Secteur Ados : fixation du coût pour les participants

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

Gilles SAUNIER demande comment s'est opérée la sélection des jeunes participants.
Ce sont ceux qui fréquentent régulièrement le Secteur Ados et qui ont suivi le projet dès son origine.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet développé par le Secteur Ados de la commune visant à impliquer un groupe de 14 jeunes dans la réalisation d'un projet, les sensibiliser à ses contraintes financières et favoriser leur autonomie.

VU le budget de ce projet nécessitant une participation de la part de chaque jeune pour l'équilibrer,

VU l'implication des jeunes dans ce projet,

VU l'avis favorable de la commission enfance et familles en date du 19 juin sur l'opportunité du projet et sur le montant de participation ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer un tarif de participation des jeunes pour ce projet afin que la régie de recettes « Bulle de Vie et Ados » puisse intervenir,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

FIXE le coût de participation pour le projet Disney à 60€ par jeune.

8. Tarifs des repas au restaurant scolaire

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

Sandrine JAILLOUX explique que la mairie reste sur des prix raisonnables et qu'elle ne facture pas aux familles l'heure de garderie des enfants pendant le temps méridien avant ou après la cantine.

Le Maire complète les propos en précisant que chaque conseiller doit avoir en tête que la commune aurait dû augmenter de 17 à 18% le prix du repas pour que la mairie ne supporte pas seule la hausse des charges du restaurant scolaire.

Il y a là un partage du coût.

Martine CHAMPALE demande à quoi correspond le tarif « adultes repas exceptionnel ». Il a été créé à destination des maîtresses par exemple, ou adultes occasionnels.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public précisant que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge ;

Vu la délibération n°67/2022 en date du 7 novembre 2022 portant mise en place du dispositif « cantine à 1 euro » et fixation des tarifs en vigueur,

Vu la convention de versement d'une indemnité d'imprévision pour conjoncture exceptionnelle signée à l'initiative de notre fournisseur de repas pour limiter la hausse des coûts de confection des repas en raison de l'inflation,

Vu l'avis favorable de la commission enfance et familles en date du 19 juin 2022,

Considérant qu'il convient de faire évoluer les tarifs des repas au restaurant scolaire afin que la commune ne subisse pas à elle seule l'augmentation des repas facturés par le prestataire titulaire du marché en cours,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- APPROUVE les nouveaux tarifs des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023, de la manière suivante :

Tarifs restaurant scolaire (tarifs à compter du 1er septembre 2023)		
Quotient familial	école maternelle	école élémentaire
≤ 645	0.77 €	0.77 €
646 < X ≤ 880	1.00 €	1.00 €
881 < X ≤ 999		
≥ 1000	4.51 €	4.95 €
repas enfants occasionnels	5.94 €	6.49 €
professionnels	6.49 €	
adultes repas exceptionnel	7.48 €	

9. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N°11/2023 : acquisition de la cavurne n°1 carré E, au cimetière

N°12/2023 : demande de fonds de concours MBA enseignement musical

N°13/2023 : demande de fonds de concours MBA pour le redimensionnement du terrain d'honneur (taux de subvention de 47.5%, soit 61 870,17€)

N°14/2023 : acquisition de la cellule de columbarium n°42 au cimetière

10. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Travaux SNCF : le quai de la gare va faire l'objet d'une mise aux normes. Ils se déroulent du 11 septembre au 21 octobre, essentiellement la nuit. Beaucoup de communication sera faite par la SNCF car il y aura des nuisances, au début des travaux notamment. Fabienne GAUTREAU demande si la ligne sera fermée. Non, la ligne ne sera pas interrompue, un arrêt à la gare sera toujours prévu. Carlos ESTEVES demande s'ils ne sont pas décidés à ouvrir le hall d'accueil de la gare. Le Maire répond que cela est demandé depuis 3 ans par la mairie, formulé auprès du Président du Conseil Départemental qui a vu avec le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, sans succès
- Compte rendu de la visite du Préfet le lundi 26 juin : le Maire remercie les conseillers de leur présence. Le Préfet a été agréablement surpris de cette mobilisation. Des retombées positives pour la commune sont à attendre. Une première réponse concerne la dérogation que le Préfet a accordé au Bois de la Croix à l'OPAC pour plus de PLS, ce qui leur permet de disposer d'un meilleur plan de financement.
- Le Dispositif de recueil cartes d'identité / passeports va déménager en mairie et est assuré par Claire, Pauline et Grégory.
- Commémoration du 18 juin : Le Maire remercie les élus présents en grand nombre
- Invitation à la commémoration du 14 juillet au pied de l'arbre de la Liberté à 11 h00
- Invitation à la commémoration des Journets le 23 juillet à 11h00, sur place
- Rodéo moto devant collège : le Maire a convoqué les parents des 2 jeunes
- Rambarde de la salle des sports arrachée par 2 jeunes du collège qui ont été convoqués en mairie. Il est ensuite question des incivilités et de la vitesse au Bel Avenir. Jean-Emmanuel Scotto demande des aménagements. Il lui est répondu que le problème est connu et que la mairie voulait en faire lors du précédent mandat. Mais elle s'est heurtée, à l'époque, à une pétition des riverains à l'époque pour qu'il n'y en ait pas.
- Courrier envoyé pour les travaux de la Gendarmerie : le dossier est en avis favorable. Réponse en septembre à attendre
- Réunion avec le Département, Madame SAGHIR, Directrice des routes :

- Confirmation des travaux au rond-point de la Ferté en septembre / octobre. Des drones vont venir faire des mesures topographiques
- Déneigement par la commune des routes départementales de La Chapelle. Des conventions sont à venir
- RDV avec M DELGADO et Mme DESGRANGES et le Département au carrefour route du Bel Avenir et Route de Juliéna. Les services départementaux vont faire un relevé pour expliquer les raisons des accidents et mettre en sécurité cette portion.
- 2 T3 de 70m2 chacun sont loués par la commune et se libèrent.
- Reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle sécheresse pour 2022 du 1^{er} avril au 30 septembre
- Restrictions d'eau : passage au niveau « alerte » depuis le 14 juin
- Recrutement saisonnier de jeunes pour travail pendant les vacances : recrutement de Gabin BAJARD en juillet, Sébastien FRELIN au mois d'août en plus des 2 premiers cités lors du précédent Conseil Municipal
- Date pour projets vente terrain : Lundi 24 juillet à 18h30, en commissions réunies
- Remise de la médaille de la commune au Major Herbiet, Major de la Gendarmerie, pour son départ à la retraite
- Commune destinataire du niveau d'exposition aux ondes de l'antenne 4G implantée le long de la Départementale. Le niveau est de 0.43V/M à cet endroit à La Chapelle. Largement en dessous des mesures règlementaires à respecter.
- Point sur les travaux au stade. Les terrassements sont finis, début du dévoiement de l'arrosage, l'escalier est coulé et les massifs béton seront coulés demain pour les nouveaux mâts d'éclairage.
- Départ de Jérôme HUCHARD le 17 juillet et recrutement de Monsieur LAGOUTTE qui exerce depuis 20 ans aux services techniques du Grand Lyon et gère une équipe de 40 personnes. Il arrive début septembre. La mairie cherche toujours un électricien.
- Courrier du Crédit Agricole reçu récemment au sujet du bail qui court jusqu'au 31 janvier 2024 pour le premier étage de l'agence. Il demande une prise en charge de travaux pour la mise aux normes du bâtiment pour leur activité. La mairie les reçoit mercredi matin à 9h30 pour étudier la demande.
- Demande en cours : arrivée d'un cirque le 22 et 23 juillet dans la commune.
- Prévention des conflits d'intérêt : le Maire a distribué dans les pochettes des conseillers une note détaillée. Il les invite à la lire attentivement.

11. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

Séverine GUILLOUX annonce l'arrivée de Laetitia PONELLE le 15 septembre au poste de Directrice de Bulle de Vie. Elle vient de la mairie de Mâcon où elle exerce le poste de responsable mission santé actuellement. La mairie a reçu les remerciements de l'ADMR pour le versement de la subvention du CCAS pour 2023, ainsi que de France Alzheimer. Séverine GUILLOUX a participé au goûter du Bocage le 17 juin. Une belle animation qui a satisfait ses résidents. La prochaine commission 3S se déroule le mardi 11 juillet à 18h30 et le CCAS le 12 juillet à 18h.

Didier PIN revient sur la visite du 16 juin de l'entreprise OEM avec le Député : une belle entreprise qui fait partie du groupe SYNOV et conçoit des commandes de moteurs et de l'électronique de pointe. Il tire un bilan positif sur le marché nocturne du 30 juin, avec une trentaine exposants, une bonne ambiance conviviale. Merci à tous les élus pour la mise en place et le débarrasage.

Stéphanie ARQUÉ revient sur l'AG de l'Amicale Jules CHAUVET le 3 juin, avec un hommage à Monsieur LESPINASSE décédé en juillet 2022. L'amicale souhaite donner le nom de Jules CHAUVET au lycée Bel air et à l'institut Valmorel à Villefranche mais se heurtent à des problèmes administratifs. Le 2 juin, a eu lieu leur représentation au Pressoir avec 77 entrées, satisfaisant. Ils remercient la mairie du prêt de la salle. Une représentation est programmée à Vézelay le 23 juillet et d'autres dates sont à prévoir à Paris. Le bureau a été réélu à l'unanimité. La cotisation annuelle est passée à 15€. Une cuvée CHAUVET a été préparée par la Maison Loron. Les comptes sont positifs. Projets à venir : une conférence à l'académie de Mâcon, travail de numérisation des archives car tout a été déposé à Mâcon. David Bessenay, journaliste de la presse viticole, a présenté un projet de BD sur le Beaujolais (numéro 2 sur Jules CHAUVET) et une biographie. Le 16 juin a eu lieu l'AG du CRU qui compte 130 adhérents dont 26 nouveaux. Ils ont une section marche, les coureurs mais le CRU propose aussi du crossfit le mercredi à la salle des agrès. Le bilan de la vente de quenelles a été positif. Il y a eu 480 participants à la rando-trésors, 560 pour le trail avec un don de 8 000€ a été fait à l'association « Marie Dream ». En 2023, une participation au forum est prévue. Le Tour des Crus s'appellera dorénavant « le tour des Crus du Beaujolais », il y aura des nouveautés sur les parcours. Recherche actuelle de bénévoles et leur soutien ira cette année à l'association « Noah de coco ». Concernant la Gym Volontaire, il y a 29 nouveaux adhérents. Le bilan est légèrement déficitaire et une nouvelle présidente a été élue. Les cours restent inchangés. Ce dimanche a eu lieu l'AG de « Tilleul et Cie »; avec une animation de l'atelier dance folk en avril et la fête du tilleul à danser en juin à La Chapelle. Ils souhaitent toujours disposer de la Maison de pays pour leur répétition. Enfin, la commune a reçu les remerciements de l'Amicale Boule Chapelloise pour le versement de la subvention 2023

Brigitte GUILLAUME parle de résidents des HLM gérés par l'OPAC qui ont toujours de l'eau dans leur garage. Elle demande une intervention du Maire. Elle adresse les remerciements de CERFII à la mairie pour la réactivité concernant le Bois de la Croix. La pharmacie n'est pas à vendre, selon les bruits qui courent et le Docteur PINATEL se porte bien, toujours selon les bruits qui courent.

Philippe LOURENCO revient sur le carrefour des Bouttières qu'il juge très dangereux. Le Maire lui rappelle que le Département sera sollicité sur ce point en 2024 comme convenu.

Gilles SAUNIER remercie personnellement les conseillers pour les messages de soutien qu'il a reçus suite à un décès dans sa famille.

Guillaume BOUCHACOURT informe les conseillers que le Syndicat agricole et viticole participe à un jeu concours pour le Tour De France, avec la réalisation d'une

fresque de 29mx30m à la combe Darroux. Il remercie le CCJ de leur participation ce mercredi et fait un appel à bénévoles.

Florence BARCELLA félicite Charlotte LOGEROT pour son titre de championne de France junior UNSS en aviron de compétition avec le lycée Lamartine et vainqueur des régates internationales à Mâcon au printemps dernier (en quatre junior mixte) avec son club des Régates Mâconnaises. A récompenser au forum et à inviter.

Sandrine JAILLOUX informe les conseillers des points divers :

- Remise des permis piétons aux CE2, suite à la formation du policier municipal.
- Remise des stylos et clés USB aux CM2
- CA du collège : 540 collégiens sont attendus à la rentrée. Un CA extraordinaire aura lieu car la dotation d'heures globales n'a pas été acceptée par ce CA. Il y a trop d'élèves par classe.
- Evaluation de l'école : restitution mardi dernier avec la mairie et les parties prenantes. Le rapport des évaluateurs n'a pas encore été reçu mais ils sont très satisfaits de ce qui se passe à La Chapelle en termes de cohésion entre professeurs et services municipaux. L'harmonie pourrait encore être meilleure compte tenu de la multiplicité des acteurs.
- Le collège participe au dispositif « PHARE » sur le harcèlement scolaire. 6 personnes (professeurs et administratifs) forment un groupe pour sensibiliser et prévenir, avec l'aide d'élèves ambassadeurs. A réitérer. Dispositif étendu au lycée et les écoles du primaire.
- Action en septembre de Bulle De Vie appelée « prépare ta rentrée en 6^e ». 9 élèves sont inscrits.
- La commune avait une étudiante en contrat d'apprentissage cette année au service enfance et familles, qui a demandé une rupture anticipée. La commune regrette son départ car elle n'a pas rendu tous les services espérés
- Sandrine JAILLOUX participe à un point ATSEM sur l'année écoulée. Cette rencontre se déroule demain.
- Karine FRANCOZ a obtenu son UC4 dans le cadre de sa formation BPJEPS prise en charge par la mairie. Satisfaisant
- Participation au Conseil d'école avec le Maire, et la question récurrente de la sécurité de la zone partagée aux abords de l'école. Proposition de fournir des gilets aux parents pour faire cette sécurité mais il n'y a pas eu de bénévoles. Cela se fait dans d'autres communes. C'est l'autodiscipline qui est prônée avant tout. En dehors de l'école, l'enfant reste sous la responsabilité des parents.
- Elle exprime enfin sa satisfaction sur l'engagement des enfants du CCJ. Beaucoup d'actions sont en place.

Le Maire remercie les élus de leur présence ce soir, ce qui prouve leur engagement et implication à la vie municipale. Il leur souhaite de bonnes vacances

Séance levée à 22h12



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUILLET 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
45/2023	Désignation du secrétaire de séance
46/2023	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2023
47/2023	Vente d'un terrain à l'euro symbolique Madame BORY
48/2023	Travaux SYDESL éclairage public vétuste (n°090220) : participation de la commune
49/2023	Approbation du contrat de mixité sociale
50/2023	Projet Disney du Secteur Ados : fixation du coût pour les participants
51/2023	Tarifs des repas au restaurant scolaire

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUILLET 2023

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BARCELLA Florence	Conseillère municipale	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	
<u>GAUTREAU Fabienne</u>	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	Excusée, pouvoir à Fabienne GAUTREAU